



*Date de dépôt : 12 juin 2025*

## **Pétition**

### **Report du projet cantonal de nouvelle maturité (matu2023.ge)**

Mesdames les députées, Messieurs les députés au Grand Conseil,

Les nombreuses évolutions de la société de ces trente dernières années ont conduit la Confédération à publier en juin 2023 une ordonnance et un règlement de maturité révisés (ORM). Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle maturité sont laissées à la responsabilité des cantons, avec un impératif temporel : que les certificats de maturité délivrés en 2032 soient conformes à la nouvelle ORM. A Genève, la concrétisation de la réforme incombe à la direction du DIP (CE), qui valide les travaux d'un comité de projet désigné par la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII). Le projet cantonal, nommé « matu2023.ge » et dont l'implémentation est prévue pour la rentrée 2027, concerne 11 établissements scolaires (collèges), plus de 1300 enseignants (toutes disciplines confondues) et environ 9000 élèves (tous degrés confondus) par année.

Les objectifs de la réforme de la maturité visent essentiellement à ce que les porteurs de maturité disposent non seulement « de la maturité sociale requise pour assumer des responsabilités dans la société », mais aussi « des compétences requises pour entreprendre avec succès des études dans tout cursus supérieur ». Il s'agit donc de repenser à la fois la forme et le contenu de cette nouvelle maturité.

Le passage d'un système de maturité (ORM95) à un autre (ORM23) aurait nécessité d'établir en amont un état des lieux objectif, fondé sur des données issues du terrain, comme cela s'est fait au niveau fédéral au travers d'un rapport d'experts. C'était la condition pour faire émerger les forces et faiblesses du système en place de manière à pouvoir ensuite établir des éléments discursifs valables sur lesquels ancrer des hypothèses de travail permettant la mise en place d'une maturité alignée avec les réalités du terrain et les objectifs didactiques fédéraux. A Genève, un tel bilan n'a jamais été

formellement établi ou publié. De plus, contrairement à d'autres cantons, le comité de projet genevois n'a pas souhaité impliquer des experts des différentes disciplines enseignées dans ses réflexions. L'ensemble des discussions et décisions se sont majoritairement basées sur le document intitulé « Mise en œuvre à Genève : analyse a priori des enjeux », mis à la disposition des maîtres le 11 mars 2024. Par conséquent, cette réforme ne s'ancre ni dans la réalité du terrain ni dans les évidences issues de la recherche en didactique, mais sur l'avis « a priori » des auteurs de ce document. Il en résulte que les consultations qui ont été menées auprès des enseignants se sont limitées à vérifier le niveau d'adhésion à des idées préconçues et non pas à sonder les réalités propres au collège. Si le contexte financier limité – qui impose une réforme à coût constant – est une entrave à un projet digne de ce nom, il ne suffit pas à justifier à lui seul les manquements dans la gestion de sa mise en place.

L'objectif de cette pétition est de s'assurer que la réforme s'appuie sur des faits concrets et non sur des a priori. L'adoption du projet définitif est annoncée pour le mois de juin 2025. Or, la manière dont cette réforme a été menée jusqu'ici risque de décrédibiliser diverses instances responsables et, à terme, d'impacter négativement, et pendant des décennies, la qualité de la formation gymnasiale dans le canton, tout en passant à côté des objectifs fédéraux.

**Par conséquent, nous demandons :**

- 1. Le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité, car le temps imparti limite les débats de fond et met une pression importante sur les intervenants potentiels qui n'ont pas la latitude requise pour réfléchir et agir de manière concertée et efficace.**
- 2. La mise à disposition de moyens financiers à la mesure de l'élaboration et de la concrétisation de la nouvelle maturité. Une réforme ambitieuse et sérieuse doit être dirigée par sa finalité et sa cohérence pédagogiques, en cherchant dans un second temps une optimisation budgétaire.**
- 3. Un bilan véritable et objectif sur les pratiques en cours dans le contexte de la matu1995 – c'est-à-dire sur la base de récoltes et d'analyses de données émergentes de terrains, menées par des personnes rompues à ces méthodes (p. ex. le SRED).**
- 4. L'implication du corps enseignant et des facultés, en synergie, dans les processus et réflexions préalables nécessaires à l'établissement**

**objectif d'un bilan fonctionnel des pratiques, notamment pour faire émerger les forces et écueils propres à chaque discipline.**

*N.B. 444 signatures*  
Union du corps enseignant  
secondaire genevois  
M. Waël Almoman  
Rue de la Tour-de-Boël 6  
1204 Genève